

COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - N ° 2024-16

Reçu le **05 AVR. 2024**DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Béatrice DELORME. Le quorum était atteint.

Date de convocation : 19 mars 2024

Date d'affichage : 26 mars 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 23

Etaient présents :

Mme Béatrice DELORME, Mme Sophie PELLIS, M. Philippe PERARDEL, Mme Christel BOUSSARD, M. François DANCOURT, Mme Valérie PERARDEL, M. Alexandre JOET, Mme Dominique GALLEY, M. Gérard BERTIN, Mme Stéphanie FAURE, Mme Annette COURTEIX, M. Jean-Michel BINET, Mme Audrey GENESSON, M. Philippe POLOME, M. Olivier PERROT, M. Renaud GEORGE, Mme Blandine BROCARD

Ont donné pouvoir : M. Thomas TEILLON à Mme Béatrice DELORME, Mme Anne-Françoise GIBERT à Mme Sophie PELLIS, Mme Sophie PICHON à Mme Valérie PERARDEL, M. Joris RENAUD à M. Philippe PERARDEL, M. Philippe BIGOT à M. Renaud GEORGE, M. Paul DIDIER à M. Paul DIDIER.

Absent :**Secrétaire de séance :** Mme Sophie PELLIS**2024-16) TAUX DE FISCALITE LOCALE****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,**VU** l'article 1639 A du Code Général des Impôts.**CONSIDERANT** la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes foncières sur les propriétés bâties, foncières sur les propriétés non bâties et d'habitation pour l'année 2024.**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à la MAJORITE décide :**

- **DE NE PAS AUGMENTER** les taux d'imposition des taxes foncières et d'habitation,
- **D'APPLIQUER** pour l'année 2024 les taux suivants aux impôts directs locaux,

Foncier bâti Taux 2024	Foncier non-bâti Taux 2024	Taxe d'habitation Taux 2024
31,39%	51,77%	15,53%

VOTES :**Pour :** 18**Contre :** 5 (M. PERROT et son pouvoir, M. GEORGE et son pouvoir, Mme BROCARD)**Abstention :** 0

La secrétaire de séance,
Sophie PELLIS




POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire,
Béatrice DELORME


